

**Déclarations du vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères E. Vénizélos lors de la conférence de presse (Skopje, 20.02.2014)**

vendredi, 21 février 2014

E. VENIZELOS : Je vous remercie pour votre présence. Mes mots d'introduction seront brefs et concis. Comme vous le savez très bien, je suis ici en ma double qualité, en tant que Président du Conseil de l'Union européenne du semestre en cours et deuxièmement en ma qualité nationale de vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la Grèce.

En ma qualité européenne, je suis ici pour discuter avec les autorités du pays dans le but de renforcer la perspective européenne et euro-atlantique de ce pays, car son intégration européenne complète est très importante pour la stabilité régionale et pour nos priorités dans le cadre de notre présidence en cours. Car comme vous le savez, il s'agit de la cinquième présidence grecque après l'adhésion de notre pays à l'UE. L'élargissement avec l'adhésion des pays de notre espace commun, des Balkans occidentaux est l'héritage et la mémoire institutionnelle de la présidence grecque précédente de l'UE, conformément au fameux Agenda de Thessalonique. Et maintenant je suis ici pour appliquer cette politique régionale comme politique de l'UE.

En ma qualité nationale, j'ai un message très clair, amical et constructif à transmettre. Nous sommes toujours prêts à intensifier notre coopération, car nous avons par la force des choses des économies nationales connectées et nous avons la possibilité d'organiser ensemble de nombreuses choses, car notre besoin commun est de donner un soutien tout aussi optimiste que concret aux sociétés civiles des deux pays en faveur de la croissance, du progrès, de la création d'emplois. Il est crucial que la nouvelle génération en Europe accepte une narration européenne complètement nouvelle, qui soit basée sur un avenir de prospérité, de stabilité, de paix et de créativité – et c'est pourquoi cela est très important pour les deux pays dans cette région historique et géographique au passé très lourd.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

MODERATEUR: M. Vénizélos ne répondra qu'à quelques questions. Qui souhaiterait poser une question ? Mme Slobodanka Jovanovska du journal Utrinski Vesnik.

JOVANOVSKA : M. Vénizélos, bienvenue. Allez-vous revenir ? Et ma deuxième question, expliquez-nous la position de la Grèce concernant la proposition de la Commission européenne d'ouvrir des négociations d'adhésion en même temps que les négociations sur la question du nom.

E. VENIZELOS : Comme nous le savons, la politique d'élargissement, conformément au traité de Lisbonne, relève de la compétence et de la responsabilité du Conseil et non de la Commission européenne. Nous apprécions fortement le travail de la Commission ainsi que les rapports et évaluations qu'elles présente, mais la décision finale est politique et elle se fonde sur l'évaluation et les priorités du Conseil. Plus précisément, le processus d'élargissement est intergouvernemental.

J'aimerais, au nom du Conseil et en qualité de représentant de la présidence en cours, préciser que, pour moi le seul texte de référence pour le cas de ce pays, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, est les conclusions du dernier Conseil de

décembre concernant l’élargissement de l’UE aux 6 pays des Balkans occidentaux. Conformément à ce texte de référence crucial, le Conseil est prêt à faire une nouvelle évaluation du cas de l’Ancienne République yougoslave de Macédoine, un peu plus tard dans la même année, mais le point crucial est le respect du principe des relations de bon voisinage.

Cela est très important non seulement pour les relations bilatérales entre Athènes et Skopje mais aussi pour les relations bilatérales entre Skopje et d’autres capitales comme Sofia.

Selon la formulation de ce même texte, nous attendons quelque chose de tangible, des pas concrets en avant, toujours dans ce domaine crucial des relations de bon voisinage et notamment dans le sens de la pleine application de l’accord interpartite du 1er mars 2013.

C’est le dernier mot de la part du Conseil et, en ma qualité européenne, j’ai la responsabilité et le devoir de présenter la position commune européenne et de souligner les particularités et les points critiques de ce texte très important. Nous sommes tout à fait conscients du rôle important de la Commission européenne également dans le cadre dudit dialogue d’adhésion de haut niveau avec les autorités locales. Mais, dans le cadre aussi du dialogue d’adhésion de haut niveau, un point très critique est le respect du critère, à caractère sensible, des relations de bon voisinage.

JOURNALISTE: hors micro.

E.VENIZELOS : Une importante réunion ministérielle à Thessalonique, au cours de la dernière semaine du mois d’avril, avec la participation des 28 Etats membres de l’Union européenne, de la Haute représentante, de la Commission et des ministres des Affaires étrangères des six Etats des Balkans occidentaux puisque nous avons la possibilité et l’occasion au cours du semestre de cette Présidence hellénique de célébrer la fameuse Agenda de Thessalonique. Et cette rencontre au niveau ministériel est une grande occasion pour insuffler un nouvel élan à la perspective de l’intégration européenne et euro-atlantique de notre région.

Probablement, à l’issue de la rencontre de Thessalonique, nous aurons la possibilité d’organiser une nouvelle réunion bilatérale, ici ou à Athènes, puisque je suis toujours prêt à discuter avec mon homologue. Ma discussion avec M. Poposki ce matin a été la troisième que j’ai eue depuis la prise de mes fonctions de ministre des Affaires étrangères en juin dernier.

JOURNALISTE : Etes-vous plus optimiste à l’égard de l’avenir des négociations sur la question du nom à l’issue des discussions que vous avez eues ici avec le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ?

E.VENIZELOS : A l’issue de ma rencontre avec le Premier ministre, ici à Skopje, j’ai l’impression que le dénominateur commun est notre volonté de valoriser le processus dirigé par le Secrétaire général, par le biais de l’ambassadeur Nimetz, puisque notre volonté commune est d’intensifier ce processus et de comprendre que ce dernier est la seule voie à travers laquelle nous exprimons notre respect à l’égard des résolutions y relatives du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Permettez-moi de faire un commentaire personnel. Il est vrai qu’après les réunions d’aujourd’hui, j’ai l’impression que le gouvernement, le système politique local, la société civile ici à Skopje sont prêts à participer à un dialogue, non seulement sur la question du nom mais aussi sur les moyens de renforcer la coopération bilatérale,

puisque tous ici sont en position de comprendre très bien que la Grèce est une vraie porte d'accès vers la perspective européenne, vers le destin européen et euro-atlantique de ce pays.

JOURNALISTE: Monsieur Vénizélos, l'agenda sur l'intégration européenne des Balkans occidentaux a été adopté, comme vous l'avez affirmé, à Thessalonique en 2003. A votre avis, n'est-il pas hypocrite de la part de la Grèce de déclarer officiellement son soutien à l'intégration européenne, alors qu'elle continue de bloquer l'adhésion du pays, en dépit du fait que cela va à l'encontre du droit international, tel qu'il est défini par la Cour internationale de la Haye ?

E.VENIZELOS : L'intégration européenne des six pays des Balkans occidentaux a été toujours notre première priorité régionale. C'était pour moi un grand honneur et plaisir de présider la première Conférence intergouvernementale à Bruxelles, en janvier dernier, sur l'ouverture des négociations d'adhésion entre l'Union européenne et la Serbie. L'ouverture du processus d'adhésion est importante non seulement pour la Serbie mais aussi pour le Kosovo car, comme vous le savez, le dialogue entre Belgrade et Pristina revêt un caractère très positif et très important non seulement pour les deux parties mais aussi pour la stabilité régionale élargie.

Le processus d'adhésion concernant le Monténégro est, plus ou moins, une réussite brillante. La dernière décision du Conseil a été de lancer les négociations sur cinq nouveaux chapitres.

La situation en Bosnie-Herzégovine demeure très fragile, très critique et ma présence hier à Sarajevo a été une excellente occasion pour la Présidence hellénique d'exprimer sa volonté en faveur de la facilitation du dialogue intérieur et nous savons très bien que la perspective européenne de ce pays a été le premier et le plus important et critique dénominateur pour l'avenir de cette entité.

Je suis prêt maintenant à visiter Tirana et notre objectif est d'octroyer à l'Albanie le statut de pays candidat à l'adhésion dans les plus brefs délais et notre position nationale a été en faveur de ce statut lors du dernier Conseil de décembre. Et maintenant, notre espoir et notre volonté est d'organiser un nouveau débat sur l'avenir européen de l'Albanie au cours du semestre de la Présidence hellénique afin d'accorder à l'Albanie le statut de pays candidat à l'adhésion.

Pour ce qui est plus particulièrement de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, notre position a été très flexible et très constructive. Grâce à l'attitude constructive et amicale de la Grèce, l'ARYM a le statut de pays candidat à l'adhésion. L'Accord de stabilisation et d'Association entre l'UE et l'ARYM constitue une base très constructive et solide pour l'avenir européen de votre pays. Mon dernier geste, en ma qualité nationale ce matin a été la déclaration officielle d'après laquelle la Grèce est prête à accepter la participation de l'ARYM, sous le statut d'observateur, à l'Agence des droits fondamentaux de l'UE à Vienne.

Dans le cadre du processus européen, la Grèce participe toujours audit « courant dominant ». La principale entrave à la perspective européenne de l'ARYM n'est pas la question bilatérale qui demeure en suspens, la fameuse « question du nom », mais l'obligation de remplir les critères de Copenhague et plus particulièrement le critère fondamental portant sur le principe des relations de bon voisinage. Il ne s'agit pas d'une objection à caractère national, mais d'une obligation européenne et nationale. Le respect du principe des relations de bon voisinage, l'acceptation des résolutions du Conseil de sécurité, de l'ordre juridique international revêtent une importance tout à fait vitale pour tout pays candidat et non seulement pour l'ARYM.

